

# l'aide par le travail



105000 personnes handicapées travaillent dans les établissements et services d'aide par le travail.

d'autant plus paradoxale que l'intégration en milieu ordinaire est au coeur de l'évaluation réalisée dans le cadre des rapports de performance des tutelles. Un choix qui, d'ailleurs, inquiète de nombreux professionnels, comme les membres de l'Association des responsables d'établissements et services de travail protégé en Auvergne (Arestpa).

Cette structure, qui regroupe trente-trois Esat, déplore que seuls deux critères aient été retenus par l'administration pour apprécier l'activité de ses établissements: le taux de sortie des travailleurs d'Esat vers le milieu ordinaire et le niveau de rémunération directe versée. «Réduire l'appréciation du travail fourni par les Esat à ces seules dimensions, certes importantes, marque une perception pour le moins réductrice de la mission médico-sociale des Esat», estime l'Arestpa, rappelant que le public accueilli reste minoritairement apte à travailler en

milieu ordinaire. « Dans un contexte économique difficile, la grande majorité des gestionnaires d'Esat s'efforcent de conserver des activités accessibles au plus grand nombre. En retenant ces deux seuls critères de performance, les pouvoirs publics veulent-ils nous conduire à une "sélection" des personnes admissibles en Esat? »

## Une offre à structurer

Mais les Esat devront aussi se montrer capables d'améliorer leurs partenariats avec leurs clients potentiels. «Les employeurs publics commencent à regarder ce qui se passe dans les Esat. Ils sont plus réceptifs: il faut se tourner vers eux», a ainsi souligné Jean-François de Cafarelli, directeur du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), estimant que les comités locaux du fonds auraient vocation à faciliter ce rapprochement.

## UN DIFFICILE ÉQUILIBRE FINANCIER

Sous-dotations, augmentations des charges qui ne sont plus financées par l'Etat... Pour mesurer l'ampleur de ces phénomènes, a lancé une étude auprès de ses membres. 87% des 224 répondants disent ainsi avoir été sous-dotés au moins une fois ces trois dernières années. Et 44 % ont enregistré un ou plusieurs résultats inférieurs à 1500 euros entre 2004 et 2006. L'étude complète devrait être publiée en avril. Cette situation financière difficile est aujourd'hui aggravée par le retard pris dans le versement des aides au poste. Le président d'Andicat a envoyé le 26 mars un appel au secours au directeur général de l'action sociale: «[Ces] aides n'ont pas été versées de depuis le mois de novembre 2007. Les effets sont catastrophiques.»

Du côté du privé, «les Esat doivent ouvrir leur offre aux entreprises, notamment aux 27 000 qui à ce jour n'emploient aucune personne handicapée, afin qu'elles connaissent mieux le secteur protégé et ce qu'il propose, insiste Pierre Blanc, directeur général de l'Agefiph. Il faudra aussi sortir des chapelles associatives et qu'un Esat soit capable de renvoyer une entreprise vers

l'établissement voisin s'il ne peut pas répondre à sa commande. En d'autres termes, mieux structurer l'offre du secteur protégé.»

L'Agefiph prévoit d'organiser dans les bassins d'emploi des journées de rapprochement entre ESAT et entreprises,

Catherine Petillon

(1) Gérard Zribi est l'auteur de l'avenir du travail protégé 3<sup>e</sup> éd., Editions EHESP, mars 2008 (2) Décret n°2006-134.